

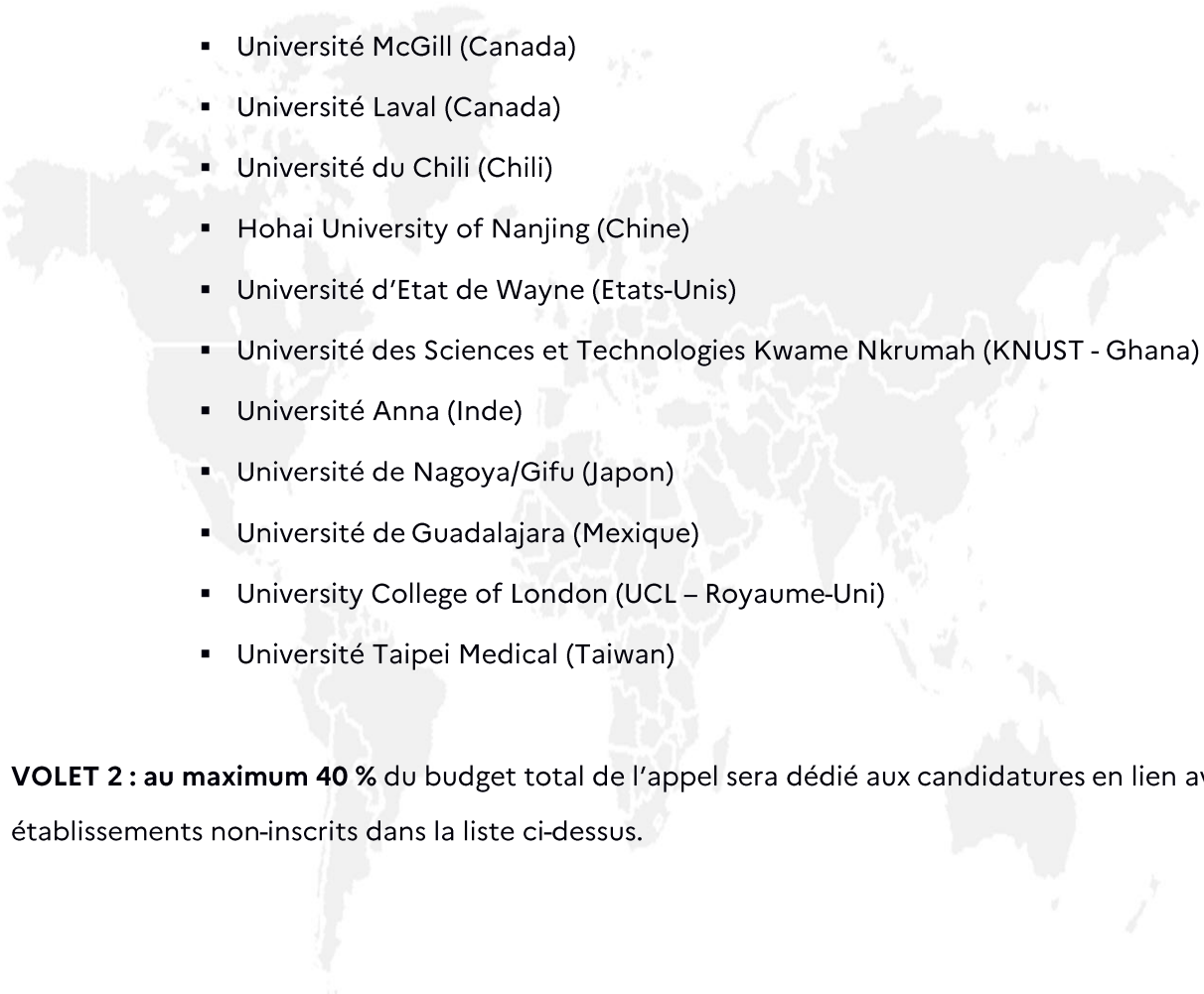
CRITÈRES APPLIQUÉS PAR LA COMMISSION DE SÉLECTION

1. CRITÈRES GÉNÉRAUX APPLIQUÉS PAR LA COMMISSION DE SÉLECTION

- Éligibilité et complétude des dossiers pour les cycles d'études (**BUT ; Master/Ingénieur ; Doctorat**).
- La bourse MOBILLEX **n'est pas cumulable** avec les bourses Erasmus+, MIC, AMI, MERMOZ (étude/stage ou recherche), les bourses du Collège Doctoral et des Programmes Gradués. *Tout étudiant éligible à l'un de ces dispositifs, n'est pas éligible à la bourse MOBILLEX*
- Possibilité de bénéficier de la bourse Mobillex **une fois par cycle d'études (BUT-/Master/Ingénieur ; Doctorat)**.
- Avis motivé et classement des composantes, laboratoires et Écoles doctorales (**tout dossier non classé et ne comportant pas d'avis motivé ne sera pas examiné et sera immédiatement rejeté**)
- Pour les **mobilités entrantes** : les étudiants et doctorants doivent être en situation de mobilité (les étudiants et doctorants déjà présents à Lille ne sont pas éligibles).
- Priorité donnée à des mobilités dans **le cadre de coopérations existantes et structurantes (convention bilatérale, IRL (International Research Laboratory) convention de coopération de recherche, double-diplôme ...)**
- Le budget Mobillex sera alloué selon la modalité suivante :

VOLET 1 : au minimum 60 % du budget total de l'appel sera alloué aux candidatures en lien avec des universités partenaires, membres de nos réseaux ou alliances mentionnés ci-dessous :

- **Partenaires du réseau transfrontalier** (Université du Kent, Université de Gand, KULeuven) ;
- **Partenaires de l'Alliance européenne NeurotechEU** : Université de Bonn (Allemagne), Université Miguel Hernandez (Espagne), Université Debrecen (Hongrie), Université de Reykjavik (Islande), Université Radboud (Pays-Bas), Institut Karolinska (Suède), Université de Médecine et de Pharmacie de Cluj (Roumanie), Université du Bosphore (Turquie), l'Université médicale d'Innsbruck (Autriche), l'Université des sciences de la santé de Lituanie.
- **Les partenariats prioritaires et thématiques de l'université de Lille :**
 - Université de Stellenbosch (Afrique du Sud)
 - Université de Bonn (Allemagne)
 - Université de Munster (Allemagne)
 - Université Murdoch (Australie)
 - KU Leuven (Belgique)

- 
- Université Catholique de Louvain (Belgique)
 - Université d'Etat de Sao Paulo (UNESP- Brésil)
 - Université McGill (Canada)
 - Université Laval (Canada)
 - Université du Chili (Chili)
 - Hohai University of Nanjing (Chine)
 - Université d'Etat de Wayne (Etats-Unis)
 - Université des Sciences et Technologies Kwame Nkrumah (KNUST - Ghana)
 - Université Anna (Inde)
 - Université de Nagoya/Gifu (Japon)
 - Université de Guadalajara (Mexique)
 - University College of London (UCL – Royaume-Uni)
 - Université Taipei Medical (Taiwan)

VOLET 2 : au maximum 40 % du budget total de l'appel sera dédié aux candidatures en lien avec des établissements non-inscrits dans la liste ci-dessus.

2. CRITÈRES SPÉCIFIQUES APPLIQUÉS AUX MOBILITÉS NIVEAU MASTER/INGÉNIEUR

MOBILITÉS ENTRANTES :

- Priorité aux étudiants envisageant un projet de thèse à l'Université de Lille (merci d'ajouter une description du projet en 1 page, en précisant le directeur de recherche et l'équipe de recherche identifiés)

3. CRITÈRES SPÉCIFIQUES APPLIQUÉS AUX MOBILITÉS NIVEAU DOCTORAT

L'avis motivé justifiant le classement du dossier par l'EG devra prendre en compte en particulier :

- L'état d'avancement de la thèse
- La pertinence du déplacement à ce stade de l'avancement de la thèse
- L'existence de coopérations structurantes pour le travail et/ou pour l'unité de recherche et/ou pour l'université où est envisagé le déplacement. Ex. partenariats formels ou informels, en cours ou futurs, réels ou potentiels (cotutelle ; IRN, IRP ; autres programmes de recherche)
- Le fait que le doctorant bénéficie ou non d'un financement
- Sincérité et caractère raisonnable du budget

MOBILITÉS ENTRANTES :

ATTENTION : MOBILEX est une bourse de mobilité qui ne peut pas servir de financement de thèse mais qui permet de financer les mobilités nécessaires pendant la thèse.

- Classement MOBILEX final effectué et remonté par les **Écoles Graduées**.
- Pour les mobilités doctorales entrantes, la bourse MOBILEX sera prioritairement accordée aux doctorants en cotutelle (convention finalisée ou en cours d'élaboration)
- Prise en compte de l'année d'inscription en thèse (ne sont financés que les doctorants inscrits en 1ère, 2ème et 3ème année, ou sur dérogation et avis motivé pour la 4ème année)

MOBILITÉS SORTANTES :

ATTENTION :

- **les mobilités inférieures à 3 mois ne sont pas éligibles et peuvent faire l'objet d'une candidature aux dispositifs du Collège doctoral.**
- Classement MOBILEX final effectué et remonté par les Écoles Graduées.
- Prise en compte de l'année d'inscription en thèse (ne sont financés que les doctorants inscrits en 1ère, 2ème et 3ème année, ou sur dérogation et avis motivé pour la 4ème année)
- Pour le niveau Doctorat, les dossiers éligibles à Mermoz Recherche mais non retenus suite à l'étude de leur dossier par la Région ont la possibilité de déposer une candidature exceptionnelle. Les demandes seront étudiées lors d'une commission virtuelle.

4. CRITÈRES SPÉCIFIQUES APPLIQUÉS AUX MOBILITÉS COURTES SORTANTES (INSPÉ / SANTÉ)

Les mobilités courtes sont destinées aux étudiants de l'INSPÉ et/ou du secteur SANTÉ souhaitant effectuer une mobilité courte à l'internationale.

L'avis motivé justifiant le classement du dossier par **la composante principale** devra prendre en compte en particulier :

- Convention de stage signée par les différentes parties concernées/ contrat d'études
- La durée de mobilité ne doit pas dépasser 3 mois.
- Priorité à accorder aux mobilités obligatoires